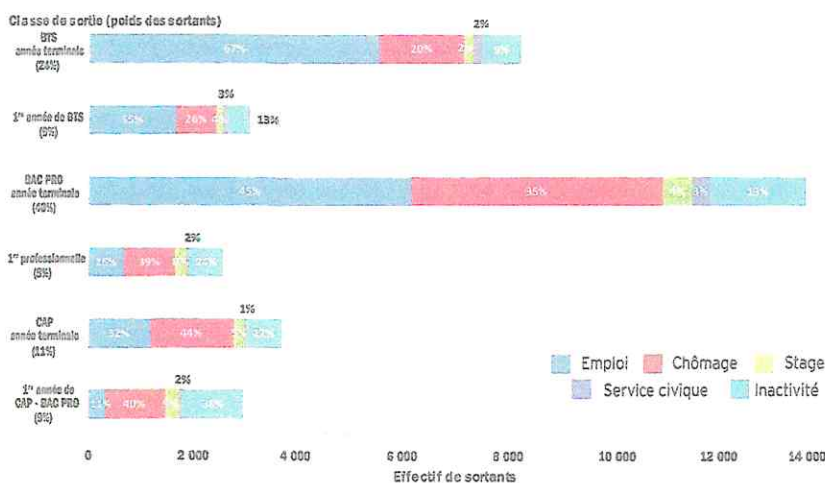


Synthèse des résultats de l'enquête d'insertion des lycéens d'Île-de-France

Au 1^{er} février 2019, 46% des sortants de formation professionnelle occupent un emploi sept mois après leur sortie d'études, soit deux points de moins qu'en 2018. L'insertion professionnelle est étroitement liée à l'obtention du diplôme et à son niveau. Les conditions d'insertion diffèrent aussi selon les spécialités. Elles demeurent en moyenne plus favorables aux élèves issus d'une formation du domaine des services.

En 2019, le taux d'insertion des jeunes sortants de formation professionnelle diminue, après trois années consécutives d'augmentation. Sept mois après leur sortie de formation, terminée ou non, 46% des 34 012 sortants occupent un emploi (-2 points par rapport à 2018), 16% sont inactifs (+2 points par rapport à 2018) ; les autres situations restent stables : 32% déclarent être au chômage, 5% sont en stage et 2% effectuent un service civique. Parmi les jeunes sortants inactifs, un jeune sur deux est dans l'attente d'une autre formation, d'un contrat en alternance ou d'un concours.

Graphique 1. Situation au 1^{er} février 2019 des sortants de formation professionnelle de lycée



Guide de lecture : le plus grand flux de sortants provient d'une classe terminale de baccalauréat professionnel (13 675 jeunes, soit 40 % des sortants). Parmi eux, 45 % sont en emploi, 35 % au chômage, 4 % sont stagiaires, 3 % sont en service civique et 13 % inactifs.

Note : pour l'ensemble des sortants de formation professionnelle de lycée, 46 % sont en emploi, 32 % sont au chômage, 5 % sont stagiaires, 2 % en service civique et 16 % inactifs.

Un niveau de formation élevé augmente les chances d'occuper un emploi

Depuis des années, l'insertion professionnelle s'améliore avec le niveau de formation*. Ainsi, au 1^{er} février 2019, au sortir d'une classe terminale, 67% des sortants de BTS sont en emploi, contre 45% pour les sortants de baccalauréat professionnel et 32% pour les sortants de CAP. La diminution du taux d'insertion est observable pour l'ensemble des niveaux : par rapport à 2018, l'insertion professionnelle des années terminales de BTS et de CAP a diminué d'un point, celle de l'année terminale de niveau baccalauréat de deux points. Par ailleurs, les jeunes ayant mis fin prématurément à leurs études s'insèrent beaucoup plus difficilement que ceux ayant atteint l'année terminale de leur formation : 55% des élèves sortis de première année de BTS sont en emploi, contre 67% de ceux qui sont sortis après l'année terminale soit un écart de 12 points. La différence entre les élèves issus de terminale professionnelle et ceux ayant arrêté après la première est de 19 points : 45% contre 26%. Cet écart atteint même 21 points pour les sortants de CAP où le taux d'emploi passe de 32% pour les sortants d'année terminale à 11% pour ceux ayant interrompu leur CAP après la première année¹ (Graphiques 1 et 2).

* voir la note sur l'évolution des taux d'emploi par niveau de diplôme sur 10 ans.

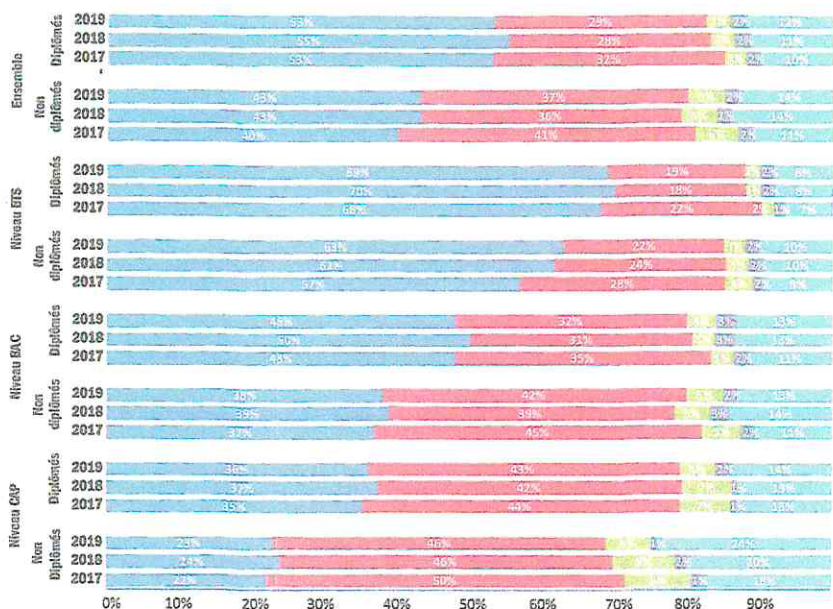
¹ Les effectifs des secondes professionnelles sont intégrés avec ceux de la première année CAP.

En téléchargement sur :

www.ac-paris.fr ; www.ac-breteil.fr ; www.ac-versailles.fr ;
<http://lycees.iledefrance.fr> ; www.defi-metiers.fr ; www.anscp.fr/ile-de-france ;
www.driaef.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Enseignement-agricole



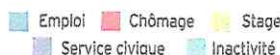
Graphique 2. Situation au 1^{er} février 2017, 2018 et 2019 des sortants d'année terminale de lycée selon le niveau de sortie et l'obtention du diplôme



Guide de lecture :

Au 1^{er} février 2019, parmi les jeunes sortants d'une classe de terminale de BTS en étant diplômé, 69 % sont en emploi, 19 % au chômage, 2 % sont stagiaires, 8 % sont inactifs et 2 % sont en service civique. Parmi les non-diplômés, 63 % sont en emploi, 22 % sont au chômage, 3 % sont en stage, 10 % sont inactifs et 2 % sont en service civique.

Remarque : les CAPA, Bac Pro A et BTSA ont été assimilés aux CAP, Bac Pro et BTS. Pour plus d'éléments sur les niveaux de formation, se reporter à la note méthodologique.



Graphique 3. Qualité de l'emploi des sortants d'année terminale selon le niveau et l'obtention du diplôme au 1^{er} février 2019



Guide de lecture :

70 % des sortants d'une année terminale de niveau baccalauréat ont obtenu leur diplôme. 48 % de ces sortants sont en emploi. Parmi eux, 42 % occupent un emploi stable, 34 % sont en CDD, 16 % ont signé un contrat d'intérim et 6 % sont en contrat de professionnalisation.

L'obtention du diplôme améliore encore l'insertion professionnelle

Parmi 100 sortants d'une classe terminale (tous diplômés préparés confondus), 72 obtiennent leur diplôme. La réussite du diplôme facilite l'insertion : 53 % des diplômés sont en emploi contre 43 % de ceux n'ayant pas obtenu le diplôme préparé ; pour rappel, ils étaient respectivement 55 % et 43 % en 2018. L'obtention du diplôme est un avantage quel que soit le niveau de formation. Celui-ci est plus important chez les jeunes dont le niveau d'études est

moins élevé. Ainsi, chez les lycéens ayant préparé un CAP, l'écart est de 13 points entre les diplômés (36 %) et les non-diplômés (23 %). Il se limite à 10 points pour les élèves ayant préparé un baccalauréat professionnel (48 % contre 38 %). La différence est seulement de 6 points pour les étudiants de BTS : les détenteurs du BTS s'insèrent à hauteur de 69 % contre 63 % pour les non-détenteurs (Graphique 2). La réduction de cet écart au fur et à mesure que le niveau de formation augmente s'explique par le fait que les sortants des niveaux de formation les plus élevés sont

nombreux à posséder un autre diplôme. En effet, la quasi-totalité des sortants non-diplômés de BTS, détiennent au moins un baccalauréat, tandis que seule la moitié des sortants d'une terminale professionnelle n'ayant pas obtenu leur baccalauréat possèdent un diplôme de niveau CAP ou une certification intermédiaire.

Près de la moitié des sortants en emploi sont en contrat à durée déterminée ou en intérim

Parmi les sortants d'années terminales en emploi, 43 % disposent d'un emploi stable (contrat à durée indéterminée, fonctionna-

riat, armée, etc.), 32% ont un contrat à durée déterminée, 15% sont en intérim et 7% en contrat de professionnalisation. Par rapport à l'enquête précédente, la part des jeunes en emploi stable a connu une forte hausse (+5 points), alors qu'une baisse de même ampleur est constatée pour les contrats de professionnalisation (-5 points). Les proportions des contrats à durée déterminée et d'intérim restent constantes par rapport à 2018.

La part des sortants d'années terminales en emploi occupant un emploi stable varie peu selon l'obtention du diplôme ou le niveau de formation, malgré quelques légères différences pour les CAP : 46 % pour les diplômés contre 37 % pour les non-diplômés. Les sortants en emploi, titulaires d'un baccalauréat professionnel ou d'un CAP, sont proportionnellement plus nombreux à être en contrat à durée déterminée (respectivement 34 % et 35 %) que lorsqu'ils ont réussi un BTS (31 %). Les contrats de professionnalisation concernent principalement des

sortants diplômés de niveau BTS : 13 % des emplois, contre 6 % pour les bacheliers professionnels et 4 % pour les titulaires d'un CAP. Enfin, parmi les jeunes en emploi, les contrats d'intérim sont plus répandus chez les non-diplômés : ils représentent 24 % au niveau CAP (11 points de plus que les diplômés), 18 % au niveau baccalauréat professionnel (2 points de plus que les diplômés) comme au niveau BTS (5 points de plus que les diplômés) (Graphique 3).

Les diplômés plus souvent embauchés par leur entreprise de formation

Au 1^{er} février 2019, 15 % des jeunes sortants en emploi occupent un poste au sein de l'entreprise dans laquelle ils ont effectué un de leurs stages. Ces stages sont parties intégrantes de leur formation professionnelle et durent en moyenne 16 semaines en CAP, 22 semaines en baccalauréat professionnel et entre 8 et 16 semaines en BTS. Les sortants diplômés sont plus fréquemment embauchés par leur entreprise de

stage que leurs homologues non-diplômés : 18 % contre 10 %. Ce sont les diplômés de CAP qui en bénéficient le plus (24 %).

Les filles s'insèrent plus....

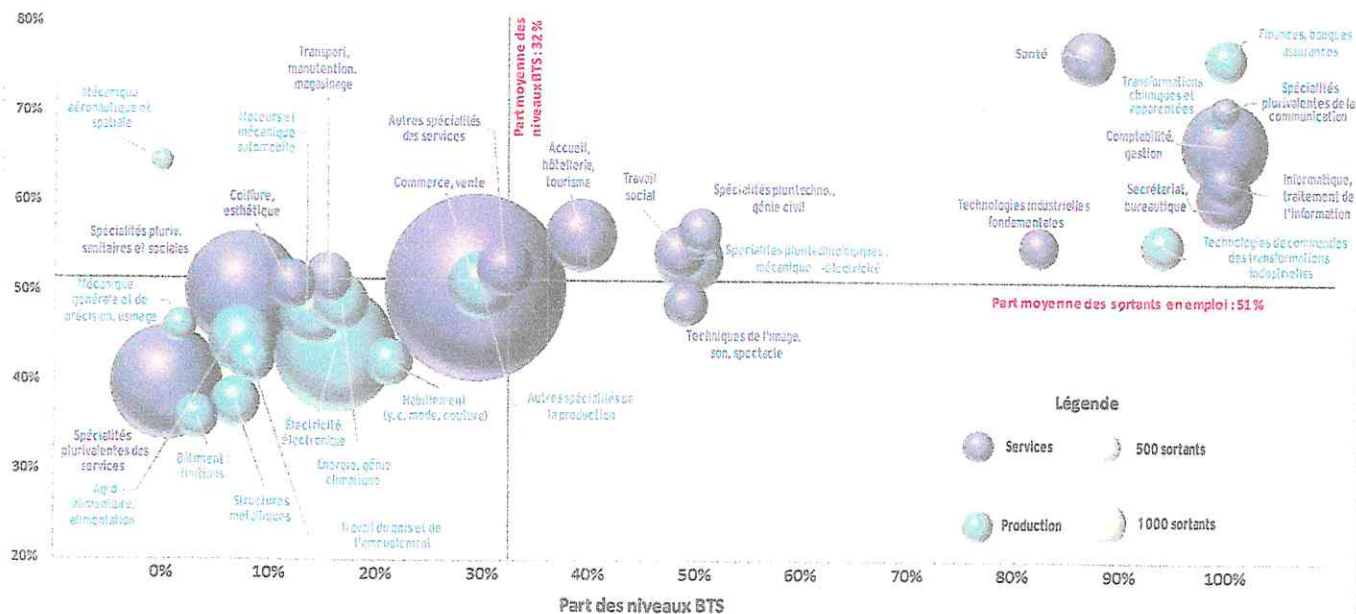
Sept mois après leur sortie d'année terminale de formation, 52% des filles, diplômées ou non, sont en emploi contre 49% des garçons. Cet écart s'observe pour l'ensemble des niveaux de sortie, mais il est bien plus important pour les jeunes issus de BTS : 5 points en faveur des filles.

Trois effets de structure peuvent expliquer en partie cette meilleure insertion des filles : la diplomation, le niveau et le domaine de formation.

Ainsi quel que soit le niveau de sortie, les filles sont plus souvent diplômées que les garçons : 68% d'entre elles le sont contre 54% des garçons.

Par ailleurs, les filles sortent plus souvent d'un niveau de diplôme élevé : 37% d'entre elles sont issues du niveau BTS alors que c'est le cas de seulement 29% des garçons.

Graphique 4. Part des sortants de classes terminales en emploi et part des sortants de niveau supérieur au bac selon le groupe de spécialité sur 3 ans (enquêtes 2017, 2018 et 2019)



Guide de lecture : le graphique 4 permet de mettre en rapport le niveau de formation des sortants de classes terminales de chaque spécialité avec la part d'entre eux qui se trouvent en emploi. La taille des sphères est proportionnelle aux effectifs des sortants de chaque spécialité. Horizontalement, le niveau moyen de sortie de chaque spécialité est représenté par la part des sortants de niveau BTS, qui est en moyenne de 32 %, l'axe vertical permet de représenter la part moyenne des jeunes en emploi pour chaque spécialité sortant d'une année terminale de formation. Toutes spécialités confondues, cette part moyenne est à 51 %.

Ainsi, plus une spécialité se situe à droite, plus le niveau de formation des sortants est élevé. De même, plus on se dirige vers le haut du graphique et plus le taux d'emploi est important.

À titre d'exemple, parmi les 333 sortants annuels de la spécialité « Bâtiment : finitions » situés en bas à gauche sur le graphique, 36 % sont en emploi, et 3 % de niveau BTS. Parmi les 341 sortants annuels moyens de la spécialité « Informatique, traitement de l'information » (en haut à droite), 100 % ont un niveau de formation égal au BTS et 62 % sont en emploi.

Enfin, alors que la répartition des garçons entre services et production est globalement équilibrée (47% en services, 53% en production), 88% des filles suivent une formation dans le domaine des services qui permet globalement une meilleure insertion que celles relevant de la production.

...mais dans des conditions moins favorables

Deux autres aspects distinguent aussi les filles et les garçons : les types d'emploi et le temps de travail.

Parmi les jeunes en emploi, les garçons occupent plus souvent un emploi stable (44% contre 41% pour les filles) quand les filles sont plus souvent embauchées en CDD (37% contre 29% des garçons). Elles sont plus souvent en contrat de professionnalisation (9% contre 6%) et les garçons sont plus susceptibles d'être intérimaires que les filles (19% contre 10% des filles).

Enfin, alors que 76% des garçons occupent un emploi à temps plein, ce taux est inférieur de 11 points pour les filles : 65% d'entre elles sont à temps complet. Cette différence est particulièrement forte pour les sortants de niveau CAP, avec 17 points d'écart (74% des garçons travaillent à temps complet contre 57% des filles). Pour les baccalauréats professionnels (19 points de différence), les filles sont employées à 54% à temps complet contre 73% pour leurs homologues masculins. Au niveau BTS, l'écart se réduit à 3 points (81% contre 78%).

A niveau de diplôme équivalent, le permis de conduire facilite l'insertion professionnelle des jeunes sortants

Sur l'ensemble des sortants, 63% des jeunes disposant du permis de conduire occupent un emploi contre 35% des jeunes qui ne le possèdent pas. Parmi les sortants d'année terminale de BTS, un peu plus de sept possesseurs du permis de conduire sur dix sont en emploi contre six sur dix pour les autres, soit un écart de 10 points. Les différences sont plus marquées pour les autres formations. Ainsi, chez les sortants de niveau baccalauréat, l'écart est de 19 points en faveur des détenteurs du permis (58% contre 39% des non titulaires). Cet écart atteint même 29 points à l'issue d'une terminale de CAP, respectivement 57% et 28%.

Si l'insertion diminue cette année globalement...

L'insertion professionnelle des jeunes issues d'années terminales est en baisse : 50% d'entre eux sont en emploi, soit deux points de moins qu'en 2018. La distinction entre les domaines de la production et des services permet de mieux identifier la baisse de l'emploi des jeunes. Ainsi, alors que le taux d'emploi des jeunes issus de classes

terminales s'est maintenu entre 2018 et 2019 dans le domaine de la production, demeurant à 48%, celui des sortants d'une spécialité du domaine des services a chuté de 2 points, passant de 54% à 52%.

En outre, les évolutions diffèrent selon le niveau de formation. Le niveau le plus touché est celui du baccalauréat professionnel, avec une baisse de 2 points du taux d'emploi entre 2018 et 2019 pour les sortants de terminale professionnelle, ce taux passant de 47% à 45%. Les deux autres niveaux de formation voient leur taux d'emploi diminuer d'un point : 33% en 2018 pour les jeunes issus de dernière année de CAP contre 32% en 2019 et 68% contre 67% pour les sortants de dernière année de BTS.

...elle s'améliore en moyenne sur la période des trois dernières enquêtes

Outre les domaines et les niveaux de formation, les évolutions des taux d'emploi des groupes de spécialité sont très hétérogènes.

Comparativement à la période 2016-2018, où le taux d'emploi était de 50%, l'insertion a augmenté d'un point, atteignant 51% sur la période 2017-2019. Cette augmentation est valable pour la production et les services. Le taux d'emploi dans le domaine de la production a ainsi augmenté de 2 points, passant de 45% sur 2016-2018 à 47% sur la période suivante. Toutefois, le domaine des services demeure celui au sein duquel le taux d'insertion est le plus élevé, avec un avantage de 6 points sur le domaine de la production. Le domaine des services a également connu une hausse de la part des jeunes en emploi, passant de 52% sur 2016-2018 à 53% sur 2017-2019, soit une augmentation d'un point.

Dans le domaine de la production, l'amélioration de 2 points de l'insertion professionnelle des jeunes sortants d'année terminale est uniformément répartie entre tous les niveaux. Ainsi, le taux d'emploi des jeunes sortants d'année terminale de CAP a augmenté de 2 points, passant de 28% sur la période précédente à 30% sur la période 2017-2019. La même augmentation est observable pour les jeunes sortant de terminale professionnelle, la part des jeunes en emploi étant de 44% sur la première période, contre 46% sur la période suivante. Enfin, il en est de même pour les sortants d'année finale de BTS, le taux d'emploi étant de 61% sur 2016-2018 et de 63% sur 2017-2019.

Dans le domaine des services, l'amélioration d'un point, plus mesurée que celle de la production, est liée à une augmentation d'un point de l'insertion des sortants d'année terminale de CAP (34% sur 2016-2018, 35% sur 2017-2019) et de BTS (67% sur

la période précédente contre 68% sur la période actuelle). Le taux d'emploi des sortants de baccalauréat professionnel, quant à lui, reste le même, à hauteur de 46%.

L'élévation du niveau de formation favorise généralement l'insertion professionnelle

Dans presque toutes les spécialités, l'élévation du niveau de formation facilite l'accès à l'emploi. En moyenne, les sortants d'année terminale de CAP s'insèrent à hauteur de 32%, soit 14 points de moins que ceux issus de terminale professionnelle (46%) ; ces derniers s'insèrent eux-mêmes beaucoup moins bien que ceux issus d'année terminale de BTS (67%), soit 21 points de moins. Entre année terminale de BTS et année terminale de CAP, le gain s'élève à 35 points.

Dans les spécialités de production, le gain entre terminale professionnelle et année terminale de CAP (16 points) est plus marqué que dans les spécialités des services (11 points). À l'inverse, le gain entre sortants de BTS et sortants de terminale professionnelle est plus marqué dans les spécialités des services (23 points) que dans les spécialités de production (17 points). Le gain entre BTS et année terminale de CAP est équivalent dans les spécialités des services et dans celles de production.

Le gain obtenu grâce à la terminale professionnelle est particulièrement important pour les élèves issus des spécialités « Agro-alimentaire, alimentation », « Commerce, vente », « Accueil hôtellerie tourisme », « Coiffure esthétique » (26 points) et « Moteur et mécanique automobile » (22 points). Seules les « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » n'offrent pas de gain entre année terminale de CAP et terminale professionnelle.

Les élèves venant des spécialités « Techniques de l'image, son, spectacle » (27 points), « Habillement » et « Moteurs mécanique automobile » (25 points) sont ceux qui bénéficient le plus de l'année terminale de BTS. La spécialité « Accueil hôtellerie tourisme » offre un gain moins important (11 points) et « Agro-alimentaire, alimentation » n'en offre aucun.

Si l'élévation du niveau de formation facilite l'accès à l'emploi, certaines formations confèrent aux jeunes une certaine insertion dès le niveau CAP : « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », cette spécialité ayant le taux d'emploi le plus élevé (56%), mais aussi « Travail social » et « Transport, manutention, magasinage ».

D'autres formations permettent déjà une bonne insertion au niveau baccalauréat professionnel : « Mécanique aéronautique et spatiale », « Accueil hôtellerie tourisme », « Coiffure-esthétique » et « Agro-alimentaire, alimentation ».

Tableau 1 : Proportion de jeunes sortants d'une année terminale en emploi selon le niveau par groupe de spécialité

Formation		Part des jeunes en emploi au 1 ^{er} février (2017-2018-2019)				Nombre moyen annuel de sortants
		CAP année terminale	BAC année terminale	BTS année terminale	Ensemble années terminales	
ENSEMBLE		32%	46%	67%	51%	25 999
Ensemble Production		30%	46%	63%	47%	9 231
200	Technologies industrielles fondamentales	-	ns	60%	55%	268
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	ns	ns	56%	55%	329
221	Agro-alimentaire, alimentation	34%	60%	61%	44%	827
222	Transformations chimiques et apparentées	ns	-	70%	70%	146
227	Énergie, génie climatique	31%	51%	64%	49%	541
230	Spécialités pluritechno., génie civil	ns	49%	70%	57%	329
233	Bâtiment : finitions	28%	47%	ns	36%	333
234	Travail du bois et de l'ameublement	29%	47%	ns	42%	370
242	Habillement (y. c. mode, couture)	23%	41%	66%	42%	378
250	Spécialités pluritechnologiques : mécanique-électricité	-	45%	63%	54%	799
251	Mécanique générale et de précision, usinage	ns	46%	ns	46%	186
252	Moteurs et mécanique automobile	29%	50%	75%	48%	712
253	Mécanique aéronautique et spatiale	ns	65%	-	64%	79
254	Structures métalliques	27%	43%	ns	38%	438
255	Électricité, électronique	26%	42%	61%	43%	2 682
Autres spécialités de la production		34%	53%	65%	51%	814
Ensemble Services		35%	46%	68%	53%	16 769
308	Spécialités plurivalentes des services	-	40%	ns	40%	2 249
311	Transport, manutention, magasinage	40%	51%	ns	52%	412
312	Commerce, vente	21%	46%	69%	50%	5 956
313	Finances, banques, assurances	-	-	76%	76%	308
314	Comptabilité, gestion	-	-	66%	66%	1 339
320	Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	70%	70%	137
323	Techniques de l'image, son, spectacle	ns	35%	61%	49%	320
324	Secrétariat, bureautique	-	-	61%	61%	568
326	Informatique, traitement de l'information	-	-	62%	62%	341
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	56%	48%	67%	50%	2 334
331	Santé	ns	ns	82%	76%	495
332	Travail social	43%	-	66%	55%	451
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	36%	62%	73%	56%	895
336	Coiffure, esthétique	37%	62%	ns	51%	412
Autres spécialités des services		33%	52%	65%	53%	552

Pour aller plus loin

Les formations du tableau 1 sont détaillées par groupe de spécialité dans le [tableau 2](#) pour celles qui rassemblent le plus de sortants.

Une analyse spécifique de défi-métiers, réalisée sur les enquêtes 2015 et 2016, apporte un éclairage sur la diversité du lien entre formation et emploi selon le niveau et la spécialité de formation. Non seulement elle renseigne sur les métiers et les emplois occupés par les sortants mais elle éclaire aussi certaines pratiques des employeurs qui, selon les métiers, recourent à des jeunes d'horizons de formations plus ou moins variés. Elle fournit ainsi aux acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation des éléments d'aide à la décision.

Lien défi-métiers :

www.defi-metiers.fr/etudes/vers-quels-metiers-les-français-sont-ils-sortant-de-la-voie-professionnelle-sont-ils

Légende

- : aucun effectif pour le niveau considéré
ns : données non significatives

Champ : sortants d'année terminale de niveau CAP, Bac pro et BTS (y compris MC, DMA et BMA).

Données calculées sur la moyenne des 3 années.

Seules les spécialités de formation disposant, pour au moins un niveau de formation, d'au moins 35 répondants par année et d'un minimum de 120 répondants sur la période sont distinguées ; les autres spécialités sont regroupées en 2 catégories (production/services) et sont intégrées dans les sous-totaux et total.

Guide de lecture : en moyenne chaque année, 16 769 jeunes sortants d'année terminale sont issus du domaine des services. 53 % d'entre eux sont en emploi. L'insertion professionnelle passe de 35 % pour les sortants de CAP à 46 % pour ceux issus du niveau baccalauréat et 68 % pour ceux issus d'un niveau BTS.

Au sein de l'enquête, 581 jeunes (+101 jeunes par rapport à 2018) sont issus de l'enseignement agricole, soit 1,7 % (+0,4 point par rapport à 2018) du nombre total de sortants. Par rapport à 2018, le taux d'insertion professionnelle se rapproche de celui de 2017 (52 %) : au 1^{er} février 2019, 51 % des jeunes sortis de l'enseignement agricole sont en emploi (-7 points), 29 % sont au chômage (-3 points), 12 % sont inactifs (+3 points) et 4 % en stage (+3 points). Parmi les sortants d'une année terminale étant en emploi, 41 % occupent un emploi stable (+4 points), 37 % disposent d'un CDD (-5 points), 13 % un contrat de professionnalisation (+2 points) et 3 % sont en intérim (-6 points).

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'enquête sur l'insertion professionnelle des lycéens franciliens s'appuie sur deux dispositifs nationaux :

- L'enquête postale d'Insertion dans la Vie Active (IVA) pilotée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- L'enquête postale sur le suivi des élèves sortants des établissements d'enseignement technique agricole pilotée par le Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Ces enquêtes portent sur la situation au 1^{er} février 2019 des lycéens sortis de formation initiale après une classe d'enseignement professionnel au cours ou à la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Les questionnaires des deux enquêtes sont extrêmement proches. Aussi, une démarche commune aux académies franciliennes, à la Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAAF) et à la Région a été mise en place grâce à une convention régionale :

- Sur un ensemble identique de formations : les classes intermédiaires et terminales de l'enseignement professionnel du niveau V bis au niveau III en lycée public et privé sous contrat ;
- Sur la même catégorie d'anciens élèves : ceux qui sont sortis de la formation initiale ; sont ainsi exclus du champ de l'analyse ceux qui déclarent poursuivre des études dans un établissement du second degré ou à l'université, ainsi que ceux ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- En prévoyant pour les non-répondants à l'enquête une relance téléphonique financée par la Région Île-de-France, ce qui permet d'obtenir un taux de réponse convenable à l'enquête. Ainsi, en 2019, 47 782 franciliens ont été interrogés et 26 085 ont répondu à l'enquête. Le taux de réponse (55 %) permet de comparer de façon fiable les conditions d'insertion à l'issue des différents diplômes préparés en lycée dans la Région.

Un système de pondération permet de compenser les non-réponses afin d'obtenir des données représentatives au niveau francilien. Les données présentées et analysées portent sur les effectifs pondérés.

Définitions

Sortant 2019 : est considéré comme sortant en 2019 tout lycéen scolarisé en 2017-2018 dans une formation professionnelle, qui n'est plus inscrit en 2018-2019 et déclare ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février 2019.

Emploi : le taux d'emploi est calculé en rapportant le nombre de jeunes en emploi au nombre total de jeunes sortis, quelle que soit leur situation (en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique). Depuis 2017, le questionnaire a évolué. Il distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant. Aucun rapprochement entre le métier exercé et la formation suivie n'est effectué dans cette synthèse. Les différents types de contrat utilisés dans la note sont : l'emploi stable ou emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte), les contrats à durée déterminée : CDD de plus ou moins 6 mois, l'intérim et les contrats de professionnalisation. Les autres emplois sont regroupés dans la catégorie « autres ».

Chômage : dans les enquêtes, le chômage correspond à la déclaration par le jeune d'une situation de recherche d'emploi. La définition du chômage n'est donc pas celle du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). Le taux de chômage au sens du BIT, qui représente la part des chômeurs parmi les actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs BIT), n'est pas calculé ici. De même, l'inactivité est une situation de « non-emploi » non déclarée comme du chômage (mais qui peut correspondre à une situation d'attente de contrat d'intérim).

Niveau CAP : sortants des classes terminales de CAP ou de mention complémentaire de niveau V.

Niveau Baccalauréat professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel, de mention complémentaire de niveau IV ou de brevet de métiers d'art.

Niveau BTS : sortants des classes terminales de BTS, de diplômes de métiers d'art.

Pour information

La population des jeunes sortants se ventile comme suit : 9 % sont des sortants de 1^{re} année de CAP ou de 2^{de} professionnelle (+1 point par rapport à 2018), 11 % d'une classe terminale de CAP (sans variation), 8 % d'une 1^{re} professionnelle (+1 point), 40 % issus de classes terminales de niveau baccalauréat (sans variation), 9 % d'une 1^{re} année de BTS (sans variation), 24 % d'une année terminale de BTS (sans variation).

Cette analyse de l'enquête IVA 2019 a été menée par le SSA (Service statistique académique) du rectorat de Paris. Elle a associé des représentants des trois académies franciliennes (Crétail, Paris, Versailles), de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF), de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP Île-de-France) et de la Région Île-de-France.

|| Rédaction : Paul Zedam (Rectorat de Paris - SSA) || PAO : Délégation Onisep Île-de-France || Impression : Malvezin-Valadon-Champagnac || Diffusion : Région Île-de-France
|| Date de publication : juillet 2020